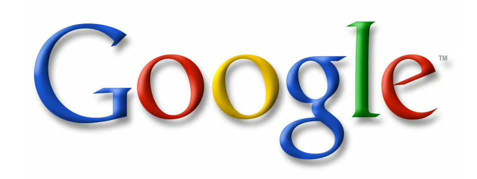






SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

# MÉMOIRE SECRET

ADRESSÉ A

# L'EMPEREUR HIEN-FOUNG

ACTUELLEMENT RÉGNANT

PAR UN LETTRÉ CHINOIS

SUR LA CONDUITE A SUIVRE AVEC LES PUISSANCES EUROPÉENNES.

Traduit du chinois

PAR M. G. PAUTHIER
Membre de la Société orientale de France.

(Extrait de la *Revue de l'Orient.*)

PARIS
A L'AGENCE DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE
RUE DE BEAUNE, 31.
1860

# MÉMOIRE SECRET

ADRESSÉ A

# L'EMPEREUR HIEN-FOUNG

ACTUELLEMENT RÉGNANT

## PAR UN LETTRÉ CHINOIS

SUR LA CONDUITE A SUIVRE AVEC LES PUISSANCES EUROPÉENNES

(Traduit du chinois).

—

### NOTICE PRÉLIMINAIRE.

Le document curieux, dont nous donnons la traduction complète, a été transcrit secrètement au tribunal de *Hang-tchéou*, capitale de la province maritime de *Tché-kiang*. Il n'a donc pas été rendu public en Chine, mais il est probable que de nombreuses copies manuscrites en ont été faites et qu'elles circulent dans beaucoup de mains. Il ne paraît pas être venu à la connaissance d'aucun sinologue en Europe ou en Asie; du moins aucun d'eux n'en a, jusqu'ici, entretenu le public. Et, cependant, à notre avis, rien ne peut mieux faire connaître aux Européens l'état d'impuissance et de faiblesse du gouvernement chinois et la disposition des esprits, depuis les traités de *Tien-tsin*, que ce même document.

Les personnes qui ne considèrent des événements humains que la superficie (et c'est le plus grand nombre), ou qui n'envisagent ces mêmes événements que sous le jour incertain et souvent trompeur de la distance, portent, d'habitude, les jugements les plus erronés. Aucune nation peut-être n'a été aussi mal appréciée que la Chine. N'a-t-on pas

écrit, et répété jusqu'à satiété, que le gouvernement chinois était le plus absolu, le plus despotique du monde; que la population chinoise était la plus servile de la terre? Il y a cependant certains Etats en Europe où il règne moins de liberté, et où un écrivain qui se permettrait d'adresser à son souverain un Mémoire comme celui dont nous donnons la traduction intégrale, aussi fidèle que possible, serait considéré comme séditieux. Il est bien vrai que, même en Chine, les lettrés qui ont agi ainsi n'ont pas eu toujours à s'en féliciter. Mais il leur est arrivé plus d'une fois de ne pas craindre d'encourir toutes les disgrâces, les peines les plus sévères, même la mort, pour accomplir ce qu'ils considéraient comme un devoir.

Et en effet, en Chine la presse n'est pas organisée comme en Europe; il n'y a point de Chambres électives, de Parlements; le seul corps politique qui puisse être considéré comme représentant l'opinion publique est la corporation des lettrés qui se recrute journellement dans le sein de la population, et qui occupe tous les emplois administratifs civils et même militaires de l'empire; qui, de plus, se regarde comme étant le gardien traditionnel incorruptible des doctrines morales et politiques de son grand maître Confucius, dont la parole n'est jamais contestée : dans ce pays, disons-nous, où le corps des lettrés très-nombreux est ainsi constitué, c'est un devoir pour eux, surtout quand une grande crise se fait sentir, de donner des avertissements au pouvoir sur les dangers que court l'Etat et sur la conduite qu'il devrait tenir. C'est ce qu'a fait notre lettré *Yin Tchao-young*, dans son Mémoire adressé à l'empereur HIEN-FOUNG. L'état de crise permanente dans lequel se trouve plongé le vieil empire chinois depuis l'arrivée au trône de l'empereur actuel, en 1850, a dû inspirer au corps des lettrés plus d'un écrit de ce genre; et ces écrits sont d'autant plus recherchés par la classe éclairée de la population qu'ils répondent au sentiment public.

Il suffira de lire le Mémoire dont nous avons fait la

traduction sur une copie venue de Chine (et dont l'authenticité pour nous n'est point douteuse), pour se convaincre que le droit d'exprimer sa pensée sur les affaires du gouvernement, et sur la personne même des ministres, ne manque pas, en Chine, d'une assez grande latitude. Il est bien vrai que ce même droit ne serait peut-être pas toléré, s'il recevait la publicité de la presse ; et cela se comprend facilement, surtout en présence d'une population très-agglomérée, de plus de quatre cent millions d'âmes, qu'il est si facile aux passions d'enflammer et de pousser à la révolte.

Mais, dans la doctrine politique des Chinois, professée publiquement par tous les écrivains qui font autorité, et admise par tous les souverains qui s'attribuent aussi publiquement, sinon intérieurement, les calamités de l'ordre physique et de l'ordre moral qui surviennent dans le cours de leur règne, la responsabilité de ces calamités retombe sur eux. Aussi il est juste que les plaintes de leurs sujets leur soient adressées ainsi que toutes les remontrances ou mémoires produits contre la marche de leur gouvernement, pour la changer, s'il y a lieu. C'est ce droit reconnu dont l'auteur du Mémoire en question a fait usage.

On voit facilement à la lecture de ce Mémoire que les traités de *Tien-tsin* imposés au gouvernement chinois après la prise de Canton par l'expédition anglo-française, et l'arrivée, dans les eaux intérieures de l'empire, de la flotte alliée, ont profondément blessé la population éclairée de la Chine. Il y a trois concessions surtout, de son gouvernement, qui l'ont, paraît-il, beaucoup humiliée. Ce sont : la résidence permanente à *Péking* d'ambassadeurs anglais ; l'ouverture aux navires marchands étrangers de la navigation du grand fleuve le *Yang-tse-kiang*, dans une étendue de huit cents kilomètres ; enfin, la propagation libre, par des missionnaires européens, du christianisme dans toute l'étendue de l'empire.

Sur le premier point, l'auteur du Mémoire paraît blâmer

surtout la concession, sous le rapport des récits pleins de dénigrement que les relations européennes font du séjour des ambassades dans la capitale de la Chine. C'est un contrôle continuel qu'il paraît redouter; mais il s'y mêle aussi sans doute d'autres appréhensions.

Sur le second point, le même écrivain représente à l'empereur *l'accaparement* du sel par les négociants européens comme le résultat infaillible de la mesure. Le fait serait déjà assez grave par lui-même, dans un pays aussi peuplé que celui qui nous occupe [1]; mais tout n'est pas signalé. Les manufactures anglaises préparent aux artisans chinois bien d'autres mécomptes.

Quant à la troisième concession, celle sur laquelle a insisté principalement le ministre plénipotentiaire français, M. le baron Gros, on voit évidemment que l'auteur du Mémoire secret la condamne, encore plus au point de vue politique qu'au point de vue religieux. Il voudrait que la concession se fût bornée aux différents ports ouverts au commerce européen, sans l'étendre à toutes les provinces de la Chine [2]. Il considère les missionnaires chrétiens comme enseignant

[1] Le prix du sel en Chine et la grande consommation qui s'y fait de cette denrée a déjà excité la spéculation en Angleterre, car les journaux ont annoncé que des négociants se proposaient de transporter du sel d'Europe en Chine. Si ce trafic n'avait pour résultat que de faire *baisser* le prix du sel, la population dans ce pays pourrait en profiter, et les gros fermiers de la régie chinoise ne feraient pas de si grands bénéfices. La concurrence en ce cas serait utile aux nombreux consommateurs, mais l'entente des négociants européens et des fermiers de la régie chinoise ne tarderait pas à se faire, et le cas prévu par l'auteur du Mémoire pourrait se produire.

[2] Jusqu'aux traités de *Tien-tsin* des 26 et 27 juin 1858, les missionnaires européens n'étaient pas *autorisés* à pénétrer en Chine pour y prêcher le Christianisme, car les concessions obtenues par M. de Lagrené en 1844 n'allaient pas jusque-là, comme on a pu le voir par les Proclamations de mandarins que nous avons publiées dans un des précédents numéros de la Revue.

On avait cru jusqu'à ce jour que c'était M. de Lagrené, ambassadeur du roi Louis-Philippe en Chine, dans l'année 1844, qui avait négocié avec les commissaires impériaux chinois les concessions obtenues alors en faveur du Christianisme; c'est une erreur, paraît-il.

une doctrine contraire à la raison et propre à susciter des troubles dans l'empire. Il les considère aussi comme des agents secrets, des espions déguisés qui cherchent soigneusement à connaître le *fort* et le *faible* du pays qu'ils parcourent pour en instruire leurs chefs respectifs. Il n'est pas sans prévoir que la présence dans l'intérieur de la Chine d'un grand nombre de missionnaires, relevant de chefs étrangers, donnera naissance à de nombreux conflits, et, par suite aussi, à de nombreuses difficultés avec les puissances étrangères.

Nous ne pouvons certainement approuver dans ses termes le jugement que l'auteur du Mémoire porte sur les dogmes de la religion chrétienne. Nous n'avons voulu ni dissimuler, ni atténuer ce jugement dans notre traduction, pas plus que d'autres passages où l'esprit chinois domine, parce qu'il ne peut être qu'utile à l'Europe de les connaître.

La Chine éprouve en ce moment une de ces grandes crises politiques dont sont aussi travaillés plusieurs Etats de l'Europe. L'esprit du XIX[e] siècle, qui avait déjà apparu dans le XVIII[e], semble étendre son souffle jusqu'à l'extrémité de l'Asie. C'est un signe du temps qu'il est impossible de méconnaître. La vieille société se trouve partout ébranlée ; ceux qui la soutiennent semblent ne retarder sa chute que pour la rendre plus irréparable et plus profonde. La Chine, où les révolutions ou plutôt les changements de dynastie ont été assez fréquents, puisqu'elle est à sa vingt et unième

Un homme qui était son simple ***interprète*** a écrit récemment ce qui suit :

« L'année suivante (1845) ***l'auteur de ces lignes obtenait un édit impérial*** qui révoquait tous les édits rendus antérieurement contre le Christianisme et permettait le libre exercice de cette religion. « Cela est signé J. M. Callery. (Art. ***Dynasties chinoises*** dans le 2[e] ***Supplément à l'Encyclopédie*** du XIX[e] siècle, p. 407.)

Le même diplomate nous apprend encore, dans un article de l'***Annuaire encyclopédique*** de 1859-1860 (art. ***Chine***, colonne 391), ***« qu'il a rédigé lui-même, sans le concours des Chinois***, l'Edit daté du 20 février 1846, aux termes duquel l'approbation donnée antérieurement à la demande du commissaire impérial ***Ki-ying*** est confirmée. »

dans un espace de quatre mille ans, la Chine a toujours conservé à peu près la même forme de gouvernement. L'insurrection intérieure qui la menace depuis dix ans est-elle appelée à changer et améliorer son état social? Nous ne le pensons pas. Cette insurrection, qui a trouvé des apologistes en France, n'est rien moins qu'un anachronisme; et si elle pouvait réussir, elle plongerait la Chine dans la misère et la barbarie. Le rôle d'un nouveau Mahomet se disant *Fils de Dieu*, avec lequel il est journellement en communication ; *Frère cadet de Jésus-Christ ; Envoyé céleste du Ciel dont il porte les commandements*, n'est pas de notre époque[1]. Cette révolte, d'ailleurs, ne répond à aucun besoin réel des populations chinoises, qu'elle ne fait que ruiner par la dévastation et le pillage, sans rien édifier, les révoltés trouvant plus commode de vivre aux dépens des travailleurs et des producteurs que de se livrer eux-mêmes au travail.

Ces hommes, que l'auteur du Mémoire appelle des *bandits*, occupent malheureusement une des plus belles et des plus fertiles provinces de la Chine, celle de *Kiang-sou*, qui

[1] Nous possédons trois opuscules chinois du nouveau révélateur, chef de l'insurrection de pirates et de contrebandiers en disponibilité qu'il a rassemblés pour satisfaire son ambition, et qui a pris pour titre ou nom de règne : *Thién-te*, «vertu céleste.» L'un de ces opuscules, de la 2e année de ce prétendu règne, est intitulé : *Le livre des décrets célestes manifestés par la proclamation impériale;* le second, de la 3e année du règne de l'insurrection, est intitulé: «*Proclamation de l'empereur* (*thién-te*) *portant écrites sur son front les paroles du Souverain d'en haut, le Père céleste;* la troisième, également de la 3e année de règne de l'insurrection, est intitulé : *Traditions des temps primitifs*, et fait partie d'une collection portant le titre de : *le saint Livre, manifestation éclatante des vérités anciennes perdues ou négligées.* C'est un mélange confus et bizarre de choses tirées du Vieux et du Nouveau Testament, et même du Coran de Mahomet adaptées aux vues du nouveau révélateur. Il n'est pas étonnant que les Chinois, et en particulier l'auteur du *Mémoire*, frappés de quelques ressemblances existant entre les doctrines religieuses du chef des insurgés et celles des Européens, voient une connexité réelle, une espèce de solidarité, entre l'insurrection chinoise et les nations occidentales; entre les partisans de l'insurrection et les propagateurs de la religion chrétienne.

avait pour capitale la ville de *Nan-king*, célèbre par sa fameuse tour de porcelaine détruite par les insurgés.

Un fait qui ressort avec une grande évidence du Mémoire secret, c'est la faiblesse extrême du gouvernement chinois en présence de cette insurrection qui ruine ses plus belles provinces, détruit son prestige et détache de lui la population honnête et laborieuse de l'empire, laquelle ne trouve plus dans le pouvoir la protection et la sécurité qui lui sont dues. On est frappé aussi des nombreux tiraillements éprouvés par ce gouvernement et de l'impuissance où il paraît se trouver, soit de maintenir une position ferme vis-à-vis des puissances européennes et de résister résolûment à leurs exigences, soit d'exécuter aussi résolûment les conditions de paix auxquelles il s'est soumis par des traités. L'auteur du Mémoire ne ménage pas sur ce point les avis à l'empereur ; il pousse la hardiesse même jusqu'à lui dire que la seule pensée du gouvernement chinois, probablement de l'empereur lui-même, de faire transporter dans le nord, c'est-à-dire dans la Tartarie, de grands approvisionnements de toute nature pour le cas où la cour et le gouvernement seraient obligés de s'y réfugier en abandonnant la capitale, est une indigne et lâche faiblesse ; il rappelle à l'empereur qu'en agissant ainsi, il marche sur les traces des derniers empereurs de la dynastie des *Tçin* orientaux (265-410 de notre ère), dont la mollesse efféminée laissa l'empire de *Han* se diviser en seize royaumes, et aussi sur celles des derniers empereurs des *Soung* méridionaux (1123-1260), qui laissèrent tomber la moitié de l'empire aux mains des envahisseurs et former un Etat séparé.

On ne peut se dissimuler que certains passages du Mémoire secret n'indiquent des symptômes très-graves de décomposition du gouvernement chinois et de ruine prochaine de la dynastie tartare qui, depuis près de 250 ans, a cependant jeté un grand éclat sur la Chine, et en a fait l'empire le plus prospère et le plus peuplé du monde. Mais

il en est d'une dynastie comme de toutes les choses sujettes à la mort : lorsque, comme l'arbre séculaire, elle a produit tous ses fruits, que la vie de la justice et du dévouement se retire d'elle, que sa mission est finie enfin, puisqu'elle en a perdu le sentiment, alors le vide se fait autour d'elle; une lutte plus ou moins prolongée s'établit, comme dans tout passage de la vie à la mort; et un jour la société, reprenant enfin possession d'elle-même, jette les yeux sur un homme qu'elle croit propre à la sauver de la ruine et lui confie ses destinées.

Il y a déjà bien longtemps que le célèbre philosophe *Confucius* disait :

« Obtiens l'affection du peuple, et tu obtiendras l'em-
« pire;

« Perds l'affection du peuple, et tu perdras l'empire (1). »

Si l'empereur actuel *Hien-foung*, par sa faiblesse, son incapacité morale et physique, fait naître la désaffection et prépare sa ruine, il est un homme qu'il commence déjà à craindre, dit-on, et que l'auteur du Mémoire appelle *l'espoir et l'orgueil de l'armée!* C'est le général mongol *Sengghé lintsin*, prince de la tribu des Khartsin, qui commandait à *Ta-kou*, l'année dernière, où il fit éprouver à la marine anglaise un si cruel désastre. Ce général, que l'on dit avoir servi dans l'armée du Caucase et avoir traduit en langue mongole un traité de tactique ou d'artillerie français, commanderait à *Pé-king* et aux environs un corps d'armée de plus de cent mille hommes, tartares et mongols, portant des fusils à canons rayés et manœuvrant à l'européenne. Si le dernier fait est vrai, et il n'y a aucune raison de le révoquer en doute, le parti de la résistance conseillée par l'auteur du Mémoire, l'emporterait dans le cabinet de *Pé-king*, et il faudrait s'attendre à de graves événements.

Une chose que l'on ignore, même en Chine, croyons-

[1] Le *Ta hio* ou la *grande Etude*. Chap, X, § 5.

nous, c'est que le général mongol *Sengghé lintsin*, en qui toute la nation chinoise place aujourd'hui son espoir, descend de l'un des anciens chefs mongols qui firent au treizième siècle la conquête de la Chine, sous le commandement de *Khoubilaï-Khan*[1], petit-fils de *Gengis-Khan*, lequel avait étendu ses conquêtes jusqu'à la mer Caspienne. Si quelque reste de l'ancien sang des conquérants mongols coule dans les veines du nouveau général chinois, comme cela paraît être, il pourrait bien, dans un avenir prochain, devenir le chef d'une nouvelle dynastie qui remplacerait la dynastie usée des Mandchoux dont *Hien-foung* semble aujourd'hui conduire les funérailles.

Si ce grand événement arrive, et tout semble le faire prévoir, la France et l'Angleterre, qui sont maintenant en guerre avec la Chine, pourront rencontrer une toute autre résistance, de la part des Chinois, que celle qu'elles ont éprouvée jusqu'ici. Une armée tartare-mongole, commandée par un général mongol instruit dans la science militaire européenne, soutenu par une population immense ne demandant qu'un chef habile qui la sauve de la dévastation et du pillage de bandes révoltées, de l'humiliation des exigences étrangères, pourrait bien relever la réputation militaire de l'empire du Milieu. D'ailleurs, une nation qui, depuis plus de deux cents ans, ne se livre qu'aux travaux paisibles d'une littérature inoffensive, de la culture infatigable du sol, et de l'industrie la plus active, mérite bien que l'on suive à son égard les conseils de la modération et de la justice.

[1] *Khoubilaï-khan* eut pour général et premier ministre un *Sengghè*, en chinois *Seng-kò*, que nous avons retrouvé écrit de même, dans l'histoire chinoise des Mongols de la Chine, et dont le nom, écrit en langue mongole *Sengghè*, est d'origine indienne et signifie *Lion*, en sanskrit *Singha* (entrant dans la formation de la plupart des noms de chefs indiens), comme *lintsin* signifie *précieux* en mongol. Le nom du général *Sengghè lintsin*, signifie donc : le *Lion précieux*. Voir le *Yüên ssé kouë yù kiaï*, ou *Histoire des Mongols de la Chine*, au *Dictionnaire chinois-mongol des noms propres*. K. 2, f° 12, et *passim*.

## TRADUCTION DU MÉMOIRE SECRET.

« Votre serviteur *Yin Tchao-young* s'adresse respectueusement à Votre Majesté au sujet de la paix, en lui exposant les résultats désastreux qui doivent en être la suite.

Dans mon dévouement ardent pour la chose publique, et avec la soumission d'un sujet fidèle, j'ai cherché à me procurer les informations les plus étendues pour pouvoir détourner des calamités imminentes, et par la force de mes raisonnements repousser les avis les plus pervers.

Un de ces matins [1], il a été décidé dans un grand conseil, où plusieurs avis ont été proposés, que, pour détourner les dangers qui nous menacent, il fallait conduire les affaires pacifiquement, dans la persuasion que les étrangers [2] eux-mêmes ne se mettraient pas en opposition avec les lois et s'y conformeraient : ce qui n'est pas leur usage habituel.

Votre serviteur a eu seulement en vue de rechercher les moyens d'arriver promptement à un état de paix durable et de servir l'Etat. Si la tranquillité est un jour rétablie par suite de ces moyens, s'il arrive un jour que les princes de de la famille impériale, les chefs du gouvernement, se prêtent un mutuel concours, et que les génies qui président aux productions de la terre, dissimulant leur douleur, ne soient plus inactifs, on pourra encore de nouveau contempler des actes de vertus extraordinaires et éclatants.

[1] Il est d'usage, en Chine, que les ministres se rendent tous les jours, au palais, de trois à cinq heures du matin, dans la salle du Conseil pour s'occuper des affaires de l'Etat.

[2] Nous traduisons ainsi le caractère 夷 *i*, qui impliquait autrefois l'idée de *barbare* dans l'esprit des Chinois, étant composé des figures 大 « *grand* » et 弓 « *arc*, » et s'appliquait principalement aux peuplades tartares et scythes *portant de grands arcs*. Ce mot a continué à s'appliquer aux *étrangers* indistinctement. Il a été stipulé dans le traité anglais-*chinois* de *Tien-tsin*, art. 51, que, dorénavant, ce caractère ne serait pas appliqué au gouvernement ni aux sujets anglais, dans aucun document officiel chinois publié par les autorités chinoises, soit dans la capitale, soit dans les provinces.

*Ki Ying* et *I Li-pou*[1] ont failli dans les grandes affaires de l'Etat qu'ils ont traitées précédemment. Quant au legs qui nous a été fait à *Tien-tsin*[2], cette calamité douloureuse de notre époque[3], ceux qui tiennent en mains, aujourd'hui, le gouvernement de l'Empire, s'ils la consacrent de nouveau par leur félonie[4], ils laisseront à la postérité un héritage de honte déplorable qui surpassera en pusillanimité tout ce qu'on aura vu précédemment[5].

J'ai entendu dire récemment, dans une discussion concernant la conclusion de la paix[6], que, pour se faire payer les frais de guerre et indemnités de toutes sortes (que nous sommes obligés de subir, hélas !) dans toute leur étendue, par l'empire du Milieu (la Chine), plusieurs milliers d'étrangers, qui se sont déjà emparés, comme gage, d'une partie du territoire, qu'ils gouvernent (Canton), feraient payer eux-mêmes ces indemnités de guerre[7].

Eh bien, si l'ordre est donné d'exécuter cet engagement, de subir toutes les calamités qui nous sont imposées, aucune ville n'en souffrira plus que la capitale de l'empire. Des hôtels (pour les ambassadeurs des étrangers) seront établis dans son enceinte; le fleuve *Kiang* sera livré à leur

[1] *I Li-pou* avait précédé *Ki Ying* comme vice-roi de Canton, où il mourut en 1844. *Ki Ying* est bien connu comme le principal négociateur des traités de 1844. Il est mort malheureusement à l'époque des traités de *Tien-tsin*.

[2] Allusions aux traités des 26 et 27 juin 1858.

[3] *Tchi i tién-tsin kin ji tchi hoan.* C'est là une appréciation bien amère des traités de *Tien-tsin*, et qui fait connaître l'impression produite par ces mêmes traités sur l'esprit des Chinois.

[4] *Fou wou tchi.*

[5] *Yù héou khi i hoan kang yèou chin mà tchè i.*

[6] Ce passage, et d'autres que l'on verra plus loin, reportent, d'une manière très-approximative, la rédaction de ce Mémoire peu de temps après la signature des traités de *Tien-tsin*, des 26 et 27 juin 1858.

[7] Il paraîtrait qu'en ce moment le gouvernement chinois a déjà payé à la France et à l'Angleterre deux termes des indemnités stipulées dans les traités de *Tien-tsin*. C'est un indice qu'il est bien décidé à exécuter ces mêmes traités, autant, du moins, que cela sera en son pouvoir.

commerce et à leurs négociants; dans chaque province de l'empire leurs missionnaires prêcheront leur religion [1]. Ce que j'apprends à cet égard me brise le cœur comme une massue. Quoique les femmes continuent toutes à allaiter leurs enfants, on ne peut savoir si la pensée des ministres *Koueï-liang* et *Hoa Cha-na* [2] est aussi de continuer d'être de leur personne les ministres des grands *Thsing* (de la dynastie tartare régnante [3]). Je suis profondément affligé que, parmi les personnages considérables qui approchent de Votre Majesté, il ne s'en soit pas trouvé qui aient eu le courage d'examiner sérieusement les faits et d'en faire un Rapport à leur souverain pour l'éclairer. Si Votre Majesté impériale ordonnait une enquête et qu'elle s'en fît rendre compte, il est bien certain qu'elle ne laisserait pas tomber dans l'oubli les faits qui y seraient convenablement énoncés.

Il y a un ancien proverbe qui dit : « Celui qui refuse de faire du bien aux familles des autres, s'il est au pouvoir, agit comme un tyran. » Cela revient à ce que l'Empereur *Taï-tsou* [4], des *Soung*, disait : « Quand je dors bien sur mon lit, que m'importe que les autres ronflent en sommeillant [5]. »

La ville qui forme la résidence impériale est une des

[1] 內江通商。各省傳教。 *Neï Kiâng thoûng chāng; ko sing tchhoûan kiào.*

[2] Les journaux de Chine nous ont appris la mort de ce dernier ministre sur lequel nous avons donné quelques renseignements dans la Chronique de cette Revue.

[3] Il paraît y avoir ici un soupçon de trahison dans l'esprit de l'auteur du Mémoire.

[4] Cet empereur régnait de 960 à 975 de notre ère.

[5] Ces deux citations, qui ne manquent pas d'une certaine hardiesse dans la bouche de l'auteur du Mémoire, ne manqueraient pas non plus d'un certain à propos, s'il faut s'en rapporter à des bruits accrédités en Chine sur les habitudes privées de l'empereur *Hien-foung*, lesquelles ne seraient pas sans analogies avec celles d'un souverain oriental dont l'empire tombe aussi en décadence.

positions les plus importantes du territoire. Les étrangers [1], qui viennent à la cour apporter leurs tributs [2], la considéraient jusqu'ici comme une résidence à eux interdite. Leur mission de politesse et de bonnes relations terminée, ils s'en retournaient tous promptement dans leur pays ; et chacun d'eux à son arrivée y publiait que, pendant son séjour (dans cette capitale de l'empire), il avait été molesté, tyrannisé; que sa tranquillité avait été constamment troublée; qu'il y avait été traité en ennemi ; que tout le temps qu'il y avait passé avait été une suite de persécutions; et ils font entendre que les hôtels qu'on leur avait destinés se trouvaient confondus avec toutes les habitations du peuple; que les ornements et les décors en étaient vieux et usés ; qu'on les a fait voyager sur des chaises de bois portées à bras d'hommes; que les populations barbares de la Tartarie, dispersées partout, remplissaient les rues par où ils passaient. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on n'a véritablement jamais rien entendu de semblable [3] !

Le royaume de *Liéou-khieou*, qui est situé dans notre voisinage [4], a vu sa capitale envahie par l'étranger anglais

[1] 外夷 *waï i.*

[2] 朝貢 *tchâo koung.* Les Chinois donnent ce nom aux *présents* que les diverses ambassades des pays étrangers apportent à *Pé-king.*

[3] Il faut que l'auteur du Mémoire que nous traduisons ait eu connaissance des *Relations européennes* pour reproduire avec autant d'exactitude les plaintes dont elles abondent ; les auteurs de ces *Relations* trouvant parfois étrange de n'avoir pas été reçus et traités à *Pé-king* selon les mœurs, les usages et le luxe de leur propre pays. A peine admettent-ils qu'on ne leur parle pas leur langue. Cela ne tardera pas à être exigé. Déjà, dans le traité chinois-anglais de *Tien-tsin*, il est dit, art. 50, « que toutes les communications officielles adressées par les « agents diplomatiques et consulaires de S. M. la reine de la Grande-« Bretagne, aux autorités chinoises, seront, dorénavant, *écrites en* « *anglais.* »

[4] C'est une île située dans la mer Jaune entre Formose, le Japon et la Corée et dont les rois ou chefs paraissent relever tout à la fois de la Chine et du Japon.

au moins en eux-mêmes les intentions sinistres qu'ils nourrissent dans leurs cœurs : c'est à cela qu'il faut arriver. On pourrait alors les comparer à des tigres que l'on nourrit et qui dérobent à la famille qui les entretient les aliments qu'elle leur donne par l'ouverture de la loge dans laquelle ils sont renfermés. Selon que les circonstances l'exigeront, on doit pouvoir les expulser du territoire [1].

Il faut prendre un parti décisif à cet égard. Si l'on veut mener à bonne fin les grandes affaires de l'Etat, il faut repousser de soi tout désir qui n'aboutirait qu'à devenir la répétition des *Tçin* orientaux et des *Soung* méridionaux [2]. Les mêmes faits ne pourraient-ils pas se reproduire?

J'arrive à l'article de la propagation de la religion catholique [3].

Votre serviteur ne sait pas quels sont les hommes qui ont institué la religion du Seigneur du ciel [4]. En résumé, ces hommes ont trompé le monde en lui enseignant l'erreur, et abusé le peuple [5]; ils ont renfermé dans leur doctrine les dogmes les plus extraordinaires et les plus étranges [6]. N'avait-on pas déjà permis à ces nations, qui

[1] *Souï chê khò-i tso fa.*

[2] L'auteur du Mémoire que nous traduisons, donne ici un avertissement bien grave à l'empereur ***Hien-foung***. La mollesse et l'impéritie des derniers empereurs de la dynastie des ***Tçin*** orientaux (265-419 de notre ère) laissèrent l'empire des ***Han*** se diviser en plusieurs royaumes qui s'élevèrent au nombre de ***seize*** en dehors de ce qui restait aux ***Tçin***. Nous possédons l'histoire en chinois de ces seize royaumes. Les ***Soung*** méridionaux qui suivirent (420-477) ne régnèrent que dans la partie méridionale de la Chine. L'auteur fait prévoir et craindre un pareil ***démembrement***, si des mesures vigoureuses ne sont pas prises promptement pour le prévenir.

[3] 至傳教一節 ***tchi tchhoüan kiao i tsieï.***

[4] 臣不知所設天主教者之何人 ***Tchin pou tchi ssò che thiên tchù kiào tchè tchi hô jin?***

[5] ***Ta sou houo chi, woû min.***

[6] ***Yèn hie i tchi.***

Il ne faut pas oublier que, dans tout ce paragraphe, l'auteur du Mémoire parle au point de vue des croyances chinoises. Il se sert à peu près des mêmes termes employés dans la paraphrase de la ***Maxime VII***

adorent le Seigneur du ciel de pratiquer eux-mêmes leur religion (dans les ports ouverts au commerce)? Quelle nécessité y avait-il d'admettre leurs missionnaires (*tchhoûan jîn*)? Après avoir admis ces missionnaires, quelle nécessité y avait-il de leur permettre de voyager et de circuler dans chacune des provinces de l'empire? Le trouble et le désordre ne sont-ils pas à craindre dans la populace? S'il en est ainsi, un jour prochain, on verra les bandits aux longs cheveux [1] adorer aussi le Seigneur du ciel et pratiquer sa doctrine. Ces hommes, après avoir abusé de la crédulité du peuple, en enflammant son esprit et en l'engageant dans des associations dangereuses [2], pourront provoquer de fâcheux ressentiments qu'il est important de prévenir.

Ces missionnaires en question se sont déjà répandus dans l'intérieur de l'empire pour en faire l'inspection, connaître l'étendue et la configuration de son territoire, en long et en large; le nombre de ses montagnes et de ses

du *Saint Edit* (*Ching-yu*) de l'empereur *Khang-hi*, par l'empereur *Young-tching*, son fils. Après avoir parlé des sectes du *Tao* et de *Fo*, les plus anciennes à la Chine, et d'autres plus récentes et plus corrompues, l'empereur dit : « Il en est de même de la religion de l'oc-« cident qui adore le Seigneur du ciel; elle appartient aussi à celles « qui ne sont pas fondées sur les *King* (mis en ordre ou rédigés par « Confucius); mais parce que les hommes qui prêchent cette religion « (en 1736-7) sont instruits dans les mathématiques et l'astronomie, le « gouvernement les emploie à différents services. Vous tous, à qui je « m'adresse, vous ne devez pas ne pas le savoir. Ceux qui, suivant leur « voie gauche, tromperaient la foule du peuple, ne seraient pas épar-« gnés par les lois : *foù tsò tào houo tchoung, liu ssò pou yéou.* »

[1] *Tchâng mâo tsi:* les insurgés du *Kiang-si* qui laissent croître leurs cheveux sans queue pour se distinguer des Chinois, gouvernés par les Tartares, qui les portent rasés sur le devant avec une longue queue pendante. Ces révoltés doivent d'autant plus nuire à la propagation du christianisme en Chine qu'ils professent une doctrine sociale et religieuse tirée, en apparence, des doctrines juives et chrétiennes: le chef des révoltés, qui est en même temps le grand pontife de la nouvelle religion fondée par lui, se donnant comme le *frère cadet* de J. C. qu'il appelle son *frère ainé* (*hioûng-ti*), et comme ayant reçu de Dieu le père la révélation directe de sa doctrine.

[2] *Khì chên houo khéou kieï i.*

rivières, la forme de ses places fortifiées et de ses défenses ; la force et la faiblesse de ses armées ; les parties riches et pauvres de son territoire.

J'en viens au point important des associations secrètes (*kiâo kie*), ou des amis ; il faut, pour en prévenir les effets, que tous ceux qui ont en mains une partie quelconque du pouvoir, qui sont supérieurs aux autres par leur sagesse et leurs vertus [1], compatissent aux misères de ceux qui souffrent et viennent en aide, par leurs largesses, à ceux qui sont dans la pauvreté et la misère, pour conserver et maintenir en bon ordre l'esprit du peuple.

En se rendant compte des habitudes privées des étrangers dont il a été question [2], on trouve que tous ces petits royaumes des mers extérieures [3] font usage de cette loi (religieuse [4]) et la professent publiquement. Au nombre de ces royaumes il en est qui se donnent principalement : l'un comme *commerçant* [5], l'autre comme *propageant la doctrine* [6] (la religion catholique). En ce temps de tolérance on a d'abord permis tout cela, en attendant que les forces de chaque corps d'armée soient complétées. Ensuite on a mis en marche ces troupes fatiguées depuis longtemps de rester l'arme au bras. Les rebelles ont porté déjà, en beaucoup de lieux, le carnage et l'incendie. Les hommes, dont le cœur n'a pas encore cessé de battre [7], sont de nouveau

[1] *Hâo tsun.*

[2] *Ki kâï i tsân chi.* Litt. « Si l'on suppute lesdits étrangers, vers à « soie qui mangent, qui dévorent. »

[3] *Hàï waï siào kouë kiâï.*

[4] *Young thsèu fa.*

[5] 通商 *Thoûng châng.* Il est fait sans doute ici allusion à l'Angleterre.

[6] 傳教 *Tchhoûan kiao.* C'est la France qui est ici désignée. La France et l'Angleterre sont connues en Chine sous ces deux rapports. C'est du moins ce qui résulte d'une conversation de l'empereur *Hien-foung* avec un Chinois du sud, rapportée dans le *Blue book* présenté au Parlement anglais.

[7] 人心未渙 *jîn sîn wëï hoan.*

disposés à faire tous les sacrifices au gouvernement pour obtenir la pacification de l'empire. Si un chef est éloigné ou vient à être tué, il faut appeler aussitôt un autre chef. Quand l'empire pourra-t-il espérer voir arriver, à la tête de l'armée, un chef vigoureux et expérimenté [1] ? Comment (s'il ne s'en présente point) la société ne tomberait-elle pas en dissolution ?

Il en est qui disent : « En se pliant aux temps, aux circonstances, on arrivera, petit à petit, à faire ce qu'il conviendra le mieux de faire pour résister (aux ennemis) et les vaincre. »

Votre serviteur craint qu'on ne laisse accumuler par faiblesse des difficultés innombrables et qu'il ne vienne à se produire une explosion de ressentiments et de colères difficile à maîtriser. L'armée qui protége la capitale, en est arrivée à traiter avec mépris les ministres dirigeants [2].

On dit encore : « En faisant tous les efforts, tous les sacrifices possibles, on ne peut, par ses seules forces, se procurer des secours suffisants pour faire face aux événements. »

Si l'on examine attentivement l'état présent des choses sous toutes ses faces, on finit par en rougir ; à plus forte raison rougit-on des concessions faites récemment ; car si, à l'avenir, on veut s'opposer à ces concessions, alors le droit et la justice seront pour eux (les étrangers), et l'injustice de notre côté [3]. Qui voudra alors, pour le salut de l'Etat, avoir recours à la force ?

Ou bien il fallait s'opposer aux exigences des étrangers (*i*) une première fois lorsqu'ils ont désiré faire des traités avec nous, et ne pas attendre qu'au détriment de la paix

[1] Ce passage du Mémoire ferait supposer qu'il a été rédigé avant la sanglante affaire de *Ta-kou*, où le général mongol, *Seng-ko Lin-tsin*, a montré une grande résolution.

[2] *Ping lin tching, hia ta tchin.*

[3] *Eúlh kiu yû héou; tseu tchi tsaï pi, eúlh kio tsaï 'ò.* Ces réflexions, de l'auteur du Mémoire sont remarquables par leur justesse et leur droiture.

et de la tranquillité publique, on leur eût permis de pénétrer dans l'intérieur du territoire, de s'établir en différents endroits, et de former secrètement des associations avec les bandits à longs cheveux [1] (les insurgés).

Veut-on empêcher les progrès du mal et l'attaquer de front, alors il faut frapper sur les bandits révoltés et sur tous ceux qui les imitent. Veut-on chercher à faire une distinction entre eux, alors les villes et les bourgs continueront à être enlevés de force et livrés au brigandage; et lorsque (ces ennemis) les posséderont, ces villes et ces bourgs seront difficiles à reprendre par nous.

Dans l'un et l'autre cas, on a des épines dans les mains.

Ceux qui ont des vues sur la conquête du royaume [2] disent : « Si l'on ne veut pas se mettre d'accord avec nous, « alors ce sera la guerre. Les fruits que l'on cueille de la « guerre sont bien mauvais. »

Votre serviteur vous supplie de faire prendre des informations sérieuses à ce sujet. Si on dit *oui* [3], aux propositions qui sont faites, alors les *fruits que l'on recueillera* de la paix seront aussi trouvés *bien mauvais*. Ces fruits recueillis proviendront de ce qui a été fait précédemment. On retournera à cet état de tolérance et de faiblesse sur lequel je ne m'étendrai pas davantage dans ce Mémoire.

Cette année on a fait de grands approvisionnements dans le nord pour nous servir de ressources à l'avenir. Ce serait un grand acte de faiblesse, un déplorable abattement de s'abandonner à la pensée que l'on peut arriver à une telle

[1] *Tchâng-fa-tsih.* Nous sommes bien persuadé que l'auteur du Mémoire est dans une complète erreur à cet égard. Mais les visites officielles faites par les Anglais aux insurgés à *Nan-king*, lors de l'excursion de lord Elgin dans le grand *Kiang* et dans d'autres circonstances, ont pu accréditer le fait parmi les Chinois, qui n'ont pas ignoré ces visites.

[2] *Mèou kouë tchè.* Cette phrase fait évidemment allusion aux gouvernements de l'occident.

[3] *Youeï : jén.*

extrémité [1]. Comment ces bandes de révoltés, sans discipline [2], pourraient-elles un jour nous contraindre à être témoins de ce fatal spectacle? Si, en évitant soigneusement la guerre, on cherche la paix, cette paix sera d'autant plus difficile à faire. Cette paix faite : alors ce sera une calamité publique qu'il est impossible de sonder à l'avance. Ce que l'on appelle *la guerre*, ne peut pas être évité. Est-ce que l'année dernière (1858?), *Li-kiaï*, *Fang-lin*, *Foung-tsiang* [3] et autres, qui s'étaient révoltés au nord, en commettant toutes sortes de brigandages et d'atrocités, n'ont pas augmenté de beaucoup la force et les prétentions des étrangers?

Les soldats, dès leur arrivée, ne portèrent pas leurs armes contre eux, et ils n'agirent pas autrement dans d'autres circonstances.

Les uns ont toutes leurs pensées tournées à la guerre, c'est pourquoi ils sont pour avancer toujours, sans jamais reculer; les autres ont toutes leurs pensées tournées à la paix, c'est pourquoi ils changent leur énergie virile en pusillanimité.

Il y a *Seng-ko Lin-tsin* [4], la force et l'espoir de l'armée [5], qui, chaque jour, fait assez connaître par ses gestes et ses discours qu'il ne cherche qu'une occasion de se battre; qu'il s'occupe activement du soin de ranimer et d'exciter les esprits pour résister aux étrangers (*ni î*). Tout le monde

[1] Des rumeurs ont couru effectivement à plusieurs reprises parmi les résidents européens en Chine que la cour de *Pé-king* faisait faire de grands approvisionnements dans la Tartarie pour s'y réfugier au besoin.

[2] *Tchâng kiue.*

[3] Ces noms ne nous sont pas connus.

[4] 僧格林沁 c'est-à-dire : *le Lion précieux*, en tibétain.

C'est le fameux général mongol qui commandait les troupes chinoises à *Ta-kou*. On le dit très-instruit dans l'art de la guerre. Il aurait traduit, en langue mongole, un traité de tactique français, et aurait servi dans l'armée du Caucase.

[5] *Ping wêï*, littéralement; *la majesté, le pouvoir intimidant de l'armée.*

le sait. Il est à craindre, dans un jour prochain, que la population de *Tien-tsin* n'ait avec les étrangers (*î*) des engagements nombreux [1]. Ces engagements imprudents conviendraient auxdits étrangers (*kàï î*) ; et même, en supposant que l'on évitât la pointe de leurs épées (*foûng*) *Yen-kiao*, le pirate des mers n'en conserverait pas moins le désir d'incendier ou de s'emparer de force des vaisseaux ennemis. Il faut se mettre à genoux et prier le ciel (qu'il réussisse).

Le commissaire impérial gouverneur général [2] désire lui-même retenir comme à la laisse la foule du peuple qui voudrait engager le combat.

Le commissaire impérial gouverneur général ne l'a pas permis ; c'est pourquoi on n'a pas encore osé commencer le mouvement (*chén-toung*) ; il n'a pas encore été possible jusqu'ici de tirer la moindre vengeance de l'humiliation que la population de *Tien-tsin* n'a pas eu, seule, la force suffisante de venger. C'est la vérité.

Les délégués *Koueï-liang* et *Hoa-cha-na* [3] n'ont pas débattu avec assez d'énergie les conditions de la paix dans leurs réunions et leurs discussions préliminaires sur ce qu'il était juste de faire. Le luxe des habits de cour, le bruit des tambours et de la musique excitaient la population militaire mêlée aux officiers civils et militaires et aux docteurs lettrés portant d'élégantes ceintures de soie (*chén-ssé*). Ils étaient tous là comme des enfants qui témoignent leur reconnaissance des faveurs qu'on veut bien leur accorder [4].

Ceux qui amortissent ainsi les sentiments des hommes

[1] Ces passages feraient supposer que le Mémoire a été rédigé avant l'arrivée de la flotte anglaise à l'embouchure du *Péï-ho*, et le désastre de *Ta-kou*.

[2] Probablement *Ho*, dont nous avons publié une proclamation.

[3] Les deux commissaires impériaux chinois pour les traités de *Tien-tsin*. Le dernier est mort récemment.

[4] L'auteur du Mémoire que nous traduisons paraît avoir été l'un des témoins oculaires des négociations de *Tien-tsin*, en 1858. Son appréciation, au point de vue chinois, est d'une amère ironie.

qu'ils ont mission de gouverner et auxquels ils doivent servir de modèle, manquent à leur devoir [1] et devraient être remplacés. L'important (dans les affaires du gouvernement) est de traiter les personnes selon la justice, donnant de l'avancement et des récompenses aux serviteurs qui les méritent ; visiter les villes et les campagnes dans toutes les directions ; rechercher partout les hommes remarquables par leur bravoure et leurs talents ; écouter, comme un juge criminel, les plaintes qui sont présentées ; écarter de sa présence ou de son entourage ceux qui en sont indignes. Qu'un manifeste de la volonté impériale soit rendu, établissant que l'on punirait ou que l'on remplacerait dans leurs fonctions (ceux qui ne rempliraient pas convenablement leurs devoirs) ; que les mandarins de la capitale et de toute la province du *Tchi-li*, qui désireraient retourner dans l'endroit où ils sont enregistrés (leur pays natal) pour réunir autour d'eux tous les hommes expérimentés, reçoivent l'ordre de demander leur mutation et de se conformer, dans leur conduite, à ce qui leur sera ainsi prescrit. Dans un grand nombre de localités on sera préparé aux événements ; et, un matin, *Kiao Ma-sse-tching*, *Seng-ko Lin-tsin*, le grand général, soulèveront (*tchin-tchi*), chacun dans l'étendue de son commandement, pour marcher en avant, la milice des campagnes [2], fouleront les ennemis sous leurs pieds, et les rejetteront au loin, en comblant de leurs corps les fleuves et les rivières. Tous les étrangers *Fa* [3] (les Français), s'ils

[1] ***Hiüen :*** litt. ***suspendent leur action directrice.***

[2] ***Hiâng yoùng ;*** ceux que l'on appelle ordinairement les ***brâves, yoùng***, et qui sont comme des ***soldats en réserve*** dans le sein de leur famille.

[3] 法夷 *fa i*. Le mot *fa* est, dans le style chinois, la première syllabe du nom de ***France*** ou ***Français***, qui s'exprime en toute lettre par ***Fa-lang-si***, ou, en prononçant la lettre ***l : r*** (les Chinois n'ayant pas cette dernière articulation), ***Fa-ran-se***. Jusqu'à ces derniers temps, la première syllabe du nom de la France s'exprimait en chinois par 佛 *fo*, qui est le nom de ***Fo*** ou ***Bouddha***, ou 咈 *fo*. Il paraîtrait que dans

désirent marcher en avant ne le pourront pas; s'ils désirent reculer, ils ne le pourront également pas [1]; mais si l'on dit que l'on n'a pas des forces suffisantes pour exécuter les ordres donnés, les ministres ne sont pas dignes de confiance.

J'ai entendu dire qu'un certain chef étranger anglais [2], *Li-kouo-taï*, ayant à son service des hommes de l'arrondissement de *Kia-ying*, de la province de *Kouang-toung* (Canton), les aurait maltraités avec beaucoup de violence, comme c'est l'usage dans son pays étranger; chacun de ces hommes s'étant rendu (pour demander justice) à la résidence prétoriale de *Koueï-liang* et de *Hoa-cha-na*, y aurait été tellement outragé qu'il en aurait poussé des cris de rage. Votre serviteur ne s'explique pas comment *Koueï-liang* et *Hoa-cha-na* sont maintenus dans leurs fonctions, ayant, comme ils les ont, les troupes et les postes militaires dans leurs mains [3], et ce n'est pas peu de chose. Comment en sont-ils arrivés à craindre un *Li-kouo-taï* et ne pas oser faire appel à la population de *Tien-tsin* pour s'emparer de sa personne [4]?

Les commissaires impériaux, en agissant contrairement à leur devoir, au lieu de faire mettre en liberté les individus

le traité de ***Tien-tsin*** ce mot aurait été remplacé par 法 *fa*, qui signifie ***loi***, et qui désigne aussi, souvent, la ***loi*** de ***Bouddha***.

[1] Voici le texte chinois de cette phrase naïve qui mérite d'être citée : 諸法夷欲進不能。欲逸不得 ***tchoû fa i yo tsin pou nêng; yo thouï pou te.***

[2] ***Ying i mèou tchù.*** —***Ying***, est aussi la première syllabe du nom anglais (prononcé comme les Anglais le prononcent : ***Ing-lish***). Quant au mot ***i***, que les sinologues anglais traduisent toujours par ***barbare***, dans sa plus mauvaise acception, nous le traduisons par ***étranger; ennemi***, dans certains cas, comme dans ce Mémoire, serait peut-être plus exact.

[3] ***Koueï-liang*** est l'un des deux présidents du ***Néï-ko***, ou premier Conseil de l'empire; et ***Hoa-cha-na***, mort récemment, était l'un des deux présidents du ministère de l'intérieur (***li pou***).

[4] Les faits reprochés ici à l'officier anglais, nommé ***Li-kouo-taï***, dans le texte, se seraient passés à ***Tien-tsin***, en 1858, lors de la négociation des traités

en question, les firent placer sous bonne garde, en demandant qu'il leur fût enjoint de rentrer au service (de l'étranger), en abandonnant toutes poursuites devant les tribunaux contre l'offenseur. Il en est résulté qu'un acte de méchanceté évident, constaté, n'a pas été jugé et puni comme il méritait de l'être. Le jugement de l'affaire a été abandonné pour se dispenser de remplir son devoir, et rester dans l'inaction.

J'ai aussi entendu dire que dans la province de *Kouang-toung* (Canton) la population de 96 villages s'est montrée animée d'un véritable esprit patriotique. L'année dernière [1], lors de l'expédition déprédatrice de *Ping-houng-téou*, ils prêtèrent tous main-forte à l'autorité. Les ennemis (*t*) ne firent pas la recherche des armes de guerre ; ils furent saisis de frayeur et s'en retournèrent.

De plus, à *Pan-yu*, qui est situé près des rivages de la mer méridionale [2], les chefs du district ordonnèrent à la population des villages de faire comprendre à ceux qui franchiraient nos limites qu'ils ne répondraient pas de la sûreté des personnes qui agissaient ainsi, et qui pourraient y trouver la mort. Il s'ensuivit que les étrangers n'osèrent pas, pendant trois mois, pénétrer dans l'intérieur des districts en question.

Dans l'origine on se réjouissait de voir se former en cet endroit une agglomération considérable de résidents étrangers qui y arrivaient de tous les côtés et en faisaient comme une place de marché permanent. N'a-t-on pas appris maintenant, par expérience, qu'on y a réuni quelques dizaines de mille hommes? S'il n'y a pas eu encore jusqu'ici d'en-

[1] En 1858, en effet, les journaux de Chine parlèrent de la fermentation qui régnait dans de nombreux villages de la province de Canton, et de la résolution des *braves* de ces villages d'aller attaquer la garnison anglo-française de cette ville. Une expédition faite du côté de ces villages arrêta le mouvement.

[2] Près de Canton, où les bâtiments européens jettent l'ancre. C'est un district, *hien*, qui comprend une partie même, à l'est, de la ville de Canton.

gagements, on a certainement la pensée de s'y établir fortement pour des représailles prochaines.

Votre Majesté n'a encore rien décidé relativement aux chefs *Tchang-sie*, *Leou-lo*, *Tien-yen*, qui sont dans de grandes appréhensions. Si *Houang-tsoung* et *Téou-siu* [1] prennent sous leur protection la bassesse et le crime, en demandant que *Yéou-tchi* en fasse ses propres chefs, cela peut inspirer des sentiments et des réflexions pénibles sur les grandes confiscations d'objets de contrebande qui se font journellement (*ji ta kiù*).

Seulement *Houang-tsoung*, dans les *rapports* qu'il adresse en chinois [2], de son administration, a constamment pour idée prédominante la paix et la concorde. C'est toujours tourner dans le même cercle et ne faire qu'éloigner les difficultés.

Je demande avec instance que l'on ordonne promptement de rassembler de loin des forces suffisantes pour anéantir [3] l'ennemi: point de nouvelles irrésolutions. Il faut considérer que les excitations et les ressentiments de la population aisée et riche sont poussés à l'extrême. Il faut faire un appel au patriotisme et réunir toutes les forces du pays comme en un seul faisceau [4]; il faut, sans délai, mettre en mouvement les forgerons pour fabriquer des armes. Quand les vaisseaux ennemis (*î tchoûan*), qui sont à *Tien-tsin* [5], apprendront le mouvement, ils devront se décider à lever l'ancre et partir au plus tôt. S'ils cherchent à se sauver du danger, nous leur fermerons leur entrée maritime (*haï*

[1] Nous ignorons de quels personnages il est question dans ce paragraphe et à quels faits il se rapporte. Nous avouons également n'être pas sûr d'en avoir bien saisi le sens.

[2] *Han pin*. On peut supposer qu'il est question d'*Européens* au service chinois, comme il y en a, surtout dans l'administration des douanes, en contact avec les Européens.

[3] *Tsiao*, tailler en pièces l'ennemi.

[4] *Ssè thoûng sin hie li* : litt. *rendre un les cœurs et associer les forces*.

[5] Ce passage fixe, avec assez de certitude, la rédaction du Mémoire au mois de juin 1858, peu de temps après la signature des traités de *Tien-tsin*.

*kèou*), la seule voie pour eux de retour. En supposant qu'on ne puisse pas détruire entièrement toute leur flotte, on ne devra pas en laisser échapper un assez grand nombre pour pouvoir nous imposer de nouveau leurs injustes exigences.

Certain royaume dit : « Si, dans une première bataille, je ne remporte pas la victoire, je ferai venir des renforts. » Il dit encore : « Ayant ainsi augmenté mes troupes, je recommencerai la guerre. » La guerre a ses victoires, elle a aussi ses défaites. Si nous acceptons la paix qui nous est offerte, alors nous avons la défaite sans victoires.

Il ajoute : « Si je bats l'ennemi à tel endroit, je prendrai encore ma revanche à tel autre endroit ; si je le bats aujourd'hui, je reviendrai encore à la charge un autre jour, si j'en ai les moyens. »

Il dit encore : « Dans un temps ou dans un autre on ne peut manquer d'en venir aux mains ; cela suffit. »

Les caractères pusillanimes[1], à la première blessure qu'ils reçoivent, prennent la fuite ; et, en fuyant, ils n'ont pas le courage de revenir à la charge pour prendre leur revanche.

Si on porte ses regards sur la période d'années *tao-kouang* où l'île de *Taï-wan* (Formose) avait perdu ses avantages commerciaux, on voit que la domination de cette île ne fut recouvrée qu'avec l'assistance de *Ki-ying* [2], qui fit récompenser le chef *Ta-houng-ho*. Et depuis lors, jusqu'à ce jour, les mêmes faits ne se sont pas renouvelés à *Taï-wan*, et il est probable qu'on ne les verra pas s'y reproduire [3].

[1] *Khiouàn yâng tchi sing* : litt. *Les natures de chiens et de moutons.*

[2] L'ancien vice-roi de Canton.

[3] Ce paragraphe, assez obscur, fait allusion évidemment à un fait qui se passa à Formose en 1842, 22e année *tao-kouang*, pendant que la Chine était en guerre avec l'Angleterre. Deux navires anglais chargés d'opium, ayant fait naufrage sur les côtes de Formose, les gens de l'équipage furent faits prisonniers et très-maltraités par le gouverneur chinois de l'île. *Ta-houng-ho*, qui reçut de l'*avancement* sur la recommandation de *Ki-ying*, successeur de *I-li-pou*, comme commissaire impérial et vice-roi des deux *Kouang*, lequel *I-li-pou* avait tenu à l'égard du chef de Formose une toute autre conduite.

Depuis l'antiquité on a cherché à éviter les horreurs de la guerre, et à en tarir la source. On n'a pas encore pu y arriver. Une fois que l'on a épuisé, dans les affaires humaines, pour les faire réussir, tous les moyens qui sont à notre disposition, on n'a plus qu'à attendre du Ciel qu'il nous rende lui-même vainqueurs ou vaincus [1]. Le bien et le mal [2], sont tous deux dans les destinées ; on ne peut pas les éviter [3].

Que l'on observe attentivement la manière d'agir de certain royaume : quand il se met à entreprendre une chose, il en poursuit résolûment l'exécution [4].

Dans les décisions saintes (des Empereurs) il est arrivé (à différentes époques) que l'on a voulu restreindre et régler la parole des hommes [5] ; que l'on a persécuté et fait mourir des lettrés [6] ; qu'on les a traités en criminels et destitués de leurs fonctions pour avoir exprimé publiquement leurs idées qu'ils croyaient être la vérité [7], dans l'espérance que des inspirations, des résolutions plus salutaires descendant d'en haut [8] ramèneraient la justice et la satisfaction dans les esprits [9]. (On n'a pas remédié au mal.)

Qu'y a-t-il maintenant à faire ?

Il faut que cette année chaque province prenne les armes [10]. Les victoires et les défaites ne sont pas toujours du même côté; les succès et les revers peuvent se voir aussi dans

[1] *Tsin jin ssé i taï thiên tching paï.* Ce passage du Mémoire n'est pas un des moins remarquables.

[2] *Li tun :* litt. *l'aigu et l'émoussé.*

[3] *Pou nêng nih.*

[4] L'auteur du Mémoire fait évidemment ici allusion aux Anglais, dont il a bien reconnu l'une des qualités dominantes.

[5] *Tchi jin khèou.*

[6] *Tsòu sang ssé.* L'histoire de la Chine offre de nombreux exemples de lettrés courageux qui ont bravé tous les périls et même la mort pour exprimer leur opinion.

[7] *Khi tso chi ssé ki khi i tchih.*

[8] *I wang foûng hhì hiâng.*

[9] *Wêï kòuaï yih.*

[10] *Thseù niên ko sèng young ping.*

tous les lieux et chez toutes les nations [1]. Pourquoi tous les ministres ne poussent-ils pas à l'action, ne prennent-ils pas en main la direction du mouvement des esprits? Ils passent leur temps à réfléchir, à former des projets ; et, dans leur extrémité, ils demandent avec instances que l'on remette l'arc dans le carquois, l'épée dans le fourreau ; qu'on dépose les flèches et qu'on les remette en magasins !

Prosterné à ses pieds, j'espère ardemment que Votre Majesté impériale, après avoir tout pesé dans sa sagesse, prendra une grande résolution, à laquelle elle restera fermement attachée. Pendant que l'on délibère, les calamités et les désastres arrivent. On sait que les étrangers (*i*) les désirent. Les circonstances sont difficiles ; elles ne peuvent plus s'aggraver. En méditant sérieusement sur la situation des affaires, on peut encore la maîtriser et repousser les dangers qui nous menacent.

Les personnes de votre parenté et les autres personnages de distinction qui vous entourent disent que l'on ne pourra jamais en venir à bout [2]. C'est là le thème des ministres, grands et petits, et d'autres fonctionnaires publics [3]. Non, il n'est pas impossible de prendre fermement en mains les rênes du gouvernement et de sauver l'Empire ! Que tous les ministres vous prient de renvoyer chez eux les navires étrangers qui sont encore en observation dans l'intérieur du territoire [4]. Quel est l'homme qui demande que l'on accède aux exigences des étrangers (*i*) et qui désire qu'on les accueille? Quel est l'homme qui, pendant une belle nuit étoilée, réfléchissant sur les événements du monde, ne se croie parfois un insensé, sujet aux illusions les plus trompeuses? Quand on rattache avec respect la cause aux effets, on redoute les châtiments. Il faut consacrer tous ses efforts à obtenir des résultats réels et non illusoires.

[1] *Ching fou woû tchâng ; te chi kang kian.*
[2] *Yân wéï pie tsin.*
[3] *Chi ta siao tchhin koûng tchi tsĭh.*
[4] Ils étaient sans doute encore alors à *Tien-tsin.*

Agir autrement et s'attacher à ce qui peut obscurcir le jugement, ce n'est pas le moyen de discerner la vérité [1].

Votre Majesté impériale ne souffre pas qu'on la pousse à faire des exemples de sévérité et à punir de mort (ceux qui pourraient la mériter). Je crois répondre à ses intentions, en la suppliant de faire faire une enquête en sa présence et de mettre chacun à même de justifier sa conduite [2], d'exposer clairement ses projets, afin de réunir tous les efforts pour concourir au salut public. N'y a-t-il pas des hommes au pouvoir qui sont sur le déclin de l'âge [3]? Dans ce cas, comme il est difficile de renvoyer, ainsi que des criminels, des fonctionnaires qui, pendant longtemps ont fait partie du gouvernement, on doit donner des avertissements et des ordres sévères à *Koueï-liang*, *Hoa-cha-na* et *Tan-ting-kien*, qui n'ont pas rempli la mission dont ils étaient chargés, comme ils devaient s'efforcer de la remplir, et qui, à leur retour, ont omis de rendre un compte détaillé à Votre Majesté des affaires importantes qui leur avaient été confiées. Dans cet état de chose, la guerre, que l'on ne peut plus différer [4], retombera sur eux.

Si on les envoyait s'inscrire sur les registres des populations qui résident à trois mille *li* (300 lieues) au delà du fleuve *Hé-loung-kiang* [5] de la montagne nommée *Hing-chan*, ils n'espéreraient plus que la volonté impériale leur accordera des témoignages de satisfaction. Le dernier sup-

[1] ***Tso tchi mi pou wou.*** Toutes ces réflexions philosophiques de l'auteur du Mémoire pourront peut-être paraître déplacées. Il faut toutefois un certain courage pour les produire ainsi.

[2] ***Pi ko siên sin*** : litt.... ***de laver son cœur.***

[3] L'un des principaux ministres, ***Koueï-liang,*** qui a négocié avec ***Hoa-cha-na*** les traités de ***Tien-tsin***, à soixante-quinze ans. C'est à lui, sans doute, que l'auteur du Mémoire fait allusion.

[4] ***Tseù tchén woû ssò tchi.***

[5] Le ***Hé-loung-kiang*** est le fleuve de la Mandchourie, que l'on nomme ***Saghalien-oula*** et ***Amour,*** lequel fleuve forme maintenant la limite entre l'empire russe et l'empire chinois.

plice ne suffirait pas pour punir convenablement de tels hommes [1].

Votre serviteur sait que Sa Majesté impériale doit prendre une décision à ce sujet ; que des plans bien mûris qui lui ont été révélés, ont été arrêtés et adoptés ; que les taches honteuses imposées au pays ont été couvertes d'un voile. Si l'on porte son attention sur la mer, chacun sait que la pensée d'en haut y est constamment fixée. La volonté des ministres, aussi bien que celle de la population, est ferme et résolue à cet égard ; mais la disposition d'esprit des étrangers (*mân î*) est hésitante et craintive.

Le ciel, dans ses desseins, scrute les cœurs, et, en conséquence, renouvelle ou fortifie les Etats [2]. Nous maintenir dans une attitude ferme et courageuse, ou nous abandonner à la lâcheté et au désordre, dépendent de nous. Les uns, en conséquence, voudraient une guerre d'extermination ; les autres, à la fin, la repoussent, et sont pour la paix et la tranquillité, pensant que si, de nouveau, on suscitait un grand mouvement populaire, une révolution pourrait y répondre [3].

Votre serviteur n'ignore pas que ce qu'il a exposé dans ce Mémoire à Votre Majesté impériale, elle l'a déjà entendu dire à satiété. Il ajoute seulement que l'autorité veuille bien s'occuper elle-même des défenses et des dangers qui menacent le pays. Les excitations et les craintes sont profondes, étendues. Je comprime en moi-même avec douleur et anxiété les sentiments qui me font verser des larmes, et

[1] L'auteur du Mémoire, par un esprit de patriotisme outré, se laisse ici entraîner aux sentiments les plus cruels et les plus injustes. C'est, au surplus, ce qui arrive souvent lorsqu'on ne sait qu'une partie des faits. Les hommes d'Etat, qui sont à même de connaître toutes les exigeances des situations, sont ainsi exposés à voir leurs actes très-injustement appréciés.

[2] *Thiên taô yuh sîn.*

[3] *Hoe souï tsiao tchî ; hoe tchoûng foù tchî, tsaï hing siâng ki, ying phien.* Ce passage très-curieux du Mémoire explique, jusqu'à un certain point, la politique indécise et inexplicable pour nous du gouvernement chinois, depuis le règne de l'empereur ***Hien-foung***.

je crains d'importuner Votre Majesté en l'entretenant si longtemps des faits que j'ai tâché de lui exposer clairement et distinctement dans ce Mémoire. C'est prosterné à ses pieds que je demande à sa Sainte Intelligence [1] d'examiner attentivement ce Mémoire représentatif [2] que je lui adresse avec un profond respect. »

---

Nous ajouterons peu de réflexions à celles que nous avons déjà faites précédemment sur ce Mémoire. C'est évidemment l'œuvre d'un lettré habile et courageux qui n'a pas craint d'exposer à son souverain des vérités souvent fort dures, quoique exprimées avec beaucoup d'art et de ménagements. Dans la crise solennelle et peut-être décisive que subit en ce moment l'empire chinois, il est à présumer que beaucoup d'autres mémoires, semblables à celui qui est parvenu entre nos mains, ont été adressés à l'empereur *Hien-foung;* mais celui-ci peut donner aux Européens une idée des embarras extrêmes dans lesquels se trouve aujourd'hui son gouvernement, et des difficultés qu'il doit éprouver pour satisfaire à toutes les exigences de sa position.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce Mémoire du lettré *Yin Tchao-young*, il n'en sera pas moins un document remarquable à plus d'un titre, et nous pensons que l'on nous saura quelque gré de l'avoir traduit [3].

[1] *Ching ming*. Les mots *saint*, *sainteté*, *ching*, s'appliquent, en Chine, aux hommes qui ont été les plus éminents en sagesse et en vertus, comme Confucius, et aux empereurs qui sont considérés comme tels en les imitant et en pratiquant leurs doctrines.

[2] 奏 *tséou*. Ce caractère signifie *des représentations* faites à l'empereur verbalement ou par écrit.

[3] Les personnes qui s'occupent de chinois (et elles sont en petit nombre), pourront seules se rendre compte de l'extrême difficulté de traduire un pareil document, sans le secours d'un lettré indigène, et à une telle distance des événements.

---

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.



# SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE

FONDÉE EN 1841,

Constituée par décisions de LL. EE. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et M. le Ministre de l'Intérieur.

La Société orientale a pour organe le Bulletin qu'elle publie sous le titre de *Revue de l'Orient*, et à la rédaction duquel ses membres prennent une large part. Ce Bulletin forme aujourd'hui 37 volumes de format in-8.

---

La **Revue de l'Orient** paraît chaque mois par cahier de cinq feuilles grand in-8, et forme, à la fin de l'année, deux volumes avec double table des matières et des noms d'auteurs.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL FRANCO EST FIXÉ :

**Pour Paris, à 20 fr.; pour la France et l'Algérie, à 23 fr.**

Pour l'étranger, le port en sus.

La Collection complète, de 1843 à 1859, 37 vol., prix : 100 fr.

---

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.